



Règles de fonctionnement 2025

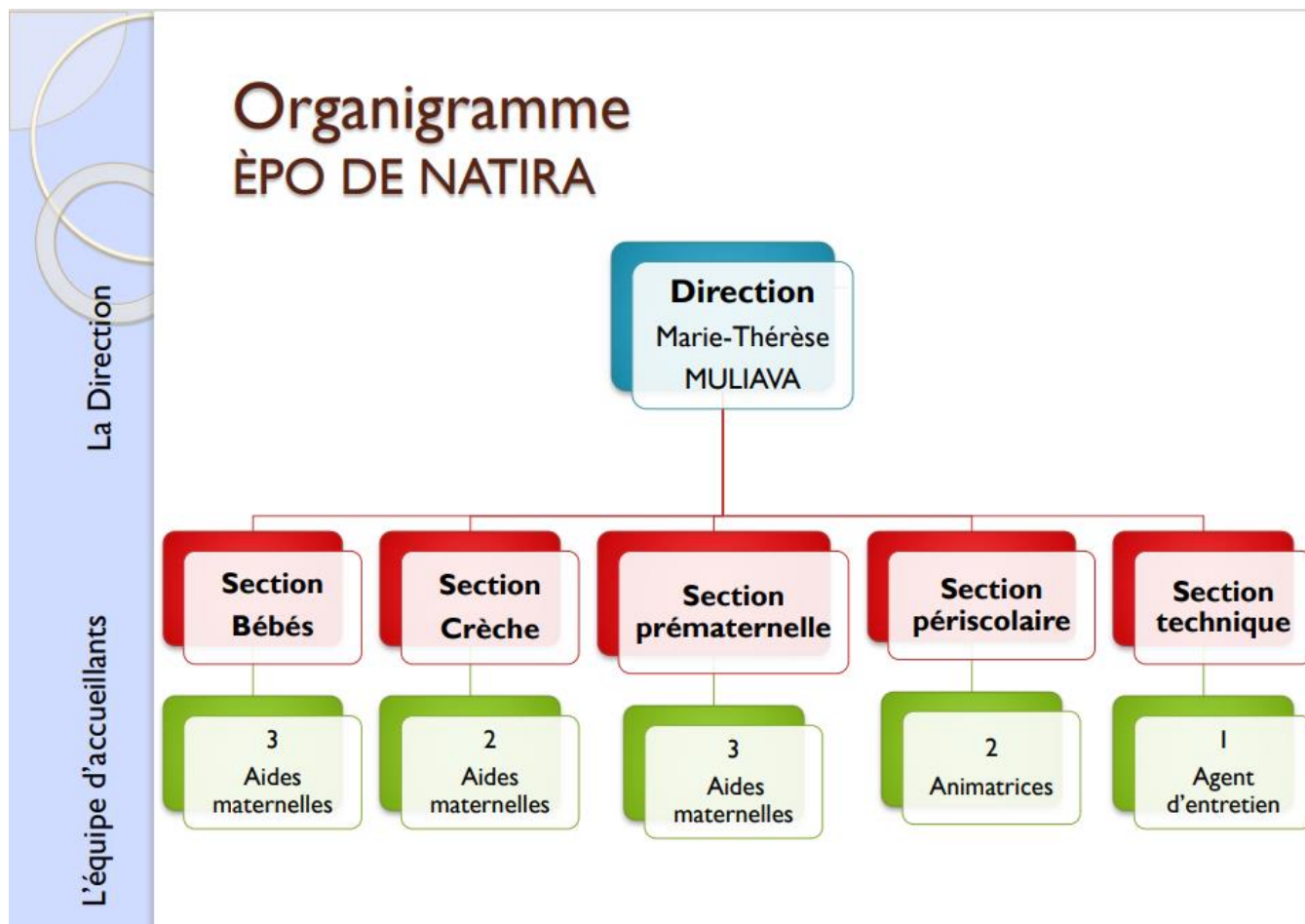
Présentation

Epo de Natira est un jardin d'enfants privée agréée par la Province Nord **arrêté n°2023-456/PN du 18 juillet 2023** et assurée MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE n° de contrat **AS806741**
RC PROFESSIONNELLE n° de contrat **AS806740**.

Les sections bébés, crèches, prématernelle et périscolaire sont encadrés par 14 professionnels de la petite enfance plus la directrice Marie Thérèse MULIAVA. Nous proposons un **service professionnel** dans un **environnement privilégié** et des **conditions exceptionnelles de socialisation**.

Il est important de lire ce règlement intérieur intégralement avant la rentrée de votre enfant et surtout d'y adhérer et de le respecter. En effet, la vie et l'organisation au sein du jardin d'enfants, malgré notre volonté de mettre l'enfant au centre de notre attention et la prise en compte de son individualité, impose des règles strictes de fonctionnement propres à la collectivité.

Organigramme ÈPO DE NATIRA



Le jardin d'enfants Epo de Natira se situe dans le centre du village de Koné Nouvelle-Calédonie. Nous disposons de **453m²** d'espace intérieur et **206m²** d'extérieur.

Les locaux sont spacieux, lumineux et sont entièrement sécurisés et aménagés pour le jeune enfant.

Un parking est à votre disposition devant le jardin d'enfants.

Nous pouvons accueillir 85 enfants âgés de 3 mois à 10 ans révolus répartis dans 4 salles de vie.

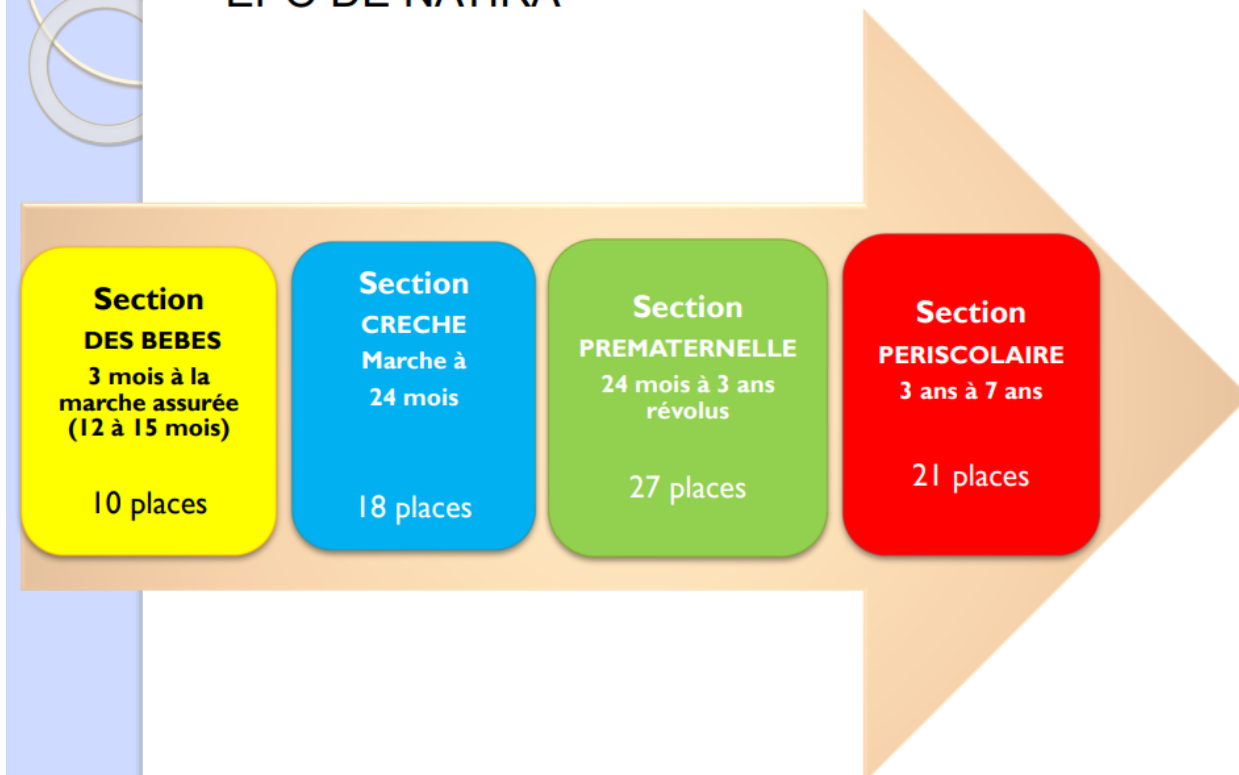
Au sein de la structure, les **ratios d'encadrement** respectent des normes strictes. Aussi, le taux d'encadrement est :

- d'une personne diplômée pour 5 enfants non marcheurs
- d'une personne diplômée pour 9 enfants marcheurs de moins de 3 ans
- et d'une personne pour 15 enfants scolarisés.

Ces taux d'encadrement nous permettent de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Répartition des sections

ÈPO DE NATIRA



Notre projet pédagogique

Les objectifs d'Èpo de Natira sont fixés dans un projet pédagogique. Le projet pédagogique est donc le document reprenant l'ensemble des objectifs d'accueil et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Nos Objectifs

Notre objectif principal est l'épanouissement de l'enfant

Nous recherchons l'épanouissement de l'enfant au travers des sous-objectifs suivants :

- Être à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**
- Offrir à l'enfant une **relation 'maternelle'** privilégiée avec les accueillants : douce, affectueuse et rassurante
- Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et des équipements
- Adaptés
- Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire
- Amener l'enfant à communiquer et développer son **langage**
- Aider l'enfant à se **socialiser** et l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité
- Établir une **relation de confiance** et d'échange entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil
- Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées
- Adopter une **attitude positive** et encourageante vis à vis de chaque enfant



Nos moyens

Le jeu et l'écoute représentent notre moteur d'action.

- **Epo de Natira est à l'écoute du rythme de l'enfant :**

Nous nous imposons d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son savoir-faire et son savoir être à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

- **Epo de Natira offre une relation 'maternelle' :**

Nous répondons au besoin permanent de sécurité.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie (salle de sieste, salle de vie, cour, sanitaire) tout en lui offrant des repères plus personnels (son lit, son doudou, sa peluche...). Chez Epo de Natira, nous avons toujours une 'paire de bras' pour rassurer et consoler votre enfant, tout comme à la maison et en famille. Votre enfant ne se sentira jamais seul et incompris.

- **Epo de Natira offre une ambiance chaleureuse et agréable :**

Nous répondons au besoin d'espace et d'expression libre.

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, une grande importance est accordée aux espaces et équipements. En effet, l'ensemble du cadre de vie est spacieux et agréablement coloré afin de créer une ambiance chaleureuse.

De plus, les espaces extérieurs offrent à l'enfant un monde d'exploration et d'imagination adapté à son âge. Les accueillants guident les enfants et organisent les activités et les temps de jeu et de repos au sein des espaces de vie.

- **Epo de Natira aide l'enfant à devenir autonome :**

L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité qui l'intéresse. Il doit trouver lui-même son chemin et se réaliser. L'attitude de l'accueillant est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée. L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites. Il grandit doucement et prend confiance en lui.

- **Epo de Natira aide l'enfant à communiquer et développer son langage :**

Nous portons beaucoup d'attention au langage et à la communication verbale et non verbale. Nous utilisons toujours un vocabulaire approprié avec les enfants et évitons l'utilisation de mots infantiles (du type « woua woua » pour le chien).

Il est important que l'enfant comprenne les situations qui l'entourent ; aussi, nous expliquons toujours le POURQUOI d'une situation.

Nous communiquons beaucoup avec les enfants pour enrichir leur langage et les aider à reformuler ou verbaliser leurs désirs.

- **Epo de Natira aide l'enfant à se socialiser :**

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfant, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales : travailler en groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes.

Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

La présence éducative de l'équipe et des parents doit permettre à l'enfant d'être rassuré, d'accepter le groupe et les règles de socialisation afin de se réaliser.

L'accueillant est toujours présent pour anticiper et gérer les situations de conflit et de frustration avec douceur et sérénité : morsures, coups, gestes brusques, crises...

- **Epo de Natira crée une relation de confiance :**

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe. Nous disposons de nombreux outils qui vous permettent de vous sentir impliqué dans la vie de votre enfant (photos, tableau d'affichage, cahier de transmission, dossier, site internet...)

Nous portons une attention particulière à respecter et assurer la continuité du projet de vie que les parents ont pour leur enfant. Aussi, nous vous invitons à remplir le questionnaire de rentrée sur votre enfant et votre famille, afin que nous puissions au mieux répondre à vos attentes.

- **Epo de Natira invite l'enfant à découvrir le monde :**

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la curiosité naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

Nous proposons des activités structurées et variées pour susciter l'envie d'apprendre. Cependant, nous n'imposons rien, une grande liberté de jeu est laissée à l'enfant.

- **Epo de Natira adopte la 'positive attitude' :**

Nous répondons aux besoins d'encouragement et de soutien nécessaires à la construction d'un enfant épanoui.

Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour adopter une attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

CALENDRIER ET HORAIRES

Le jardin d'enfants est ouvert :

-
- **Pour les enfants à plein temps** : du lundi au vendredi de **6h15 à 17h30**
 - **Pour les enfants à mi-temps matin** : du lundi au vendredi de **6h15 à 12h00**
 - **Pour les enfants à mi-temps après-midi** : du lundi au vendredi de **12h00 à 17h30**

Nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT ces horaires.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 5.000F/ quart d'heure entamé.

Le jardin d'enfants est fermé durant les périodes suivantes :

La section bébé, crèche et prématernelle sont en congés durant les vacances suivantes :

- Lundi 21 Avril : Pâques
- Jeudi 1 Mai : Fête du travail
- Jeudi 29 et vendredi 30 Mai : Ascension
- Lundi 9 Juin : Pentecôte
- Lundi 14 Juillet : Fête nationale
- Vendredi 15 au vendredi 22 Août inclus : Fermeture annuelle
- Mercredi 24 Septembre : Fête de la citoyenneté
- Mardi 11 Novembre : Armistice
- Du samedi 20 décembre 2025 au Lundi 6 janvier 2026 inclus
- Formation Province Nord *

*Chaque année la Province Nord nous impose des formations. Il se peut que nous soyons contraints de fermer l'établissement entre 1 à 3 jours. Les dates nous sont communiquées en début d'année, cela reste indépendant de notre volonté. Nous vous communiquerons les dates dès que nous en serons informés. Ces formations nous sont bénéfique pour continuer d'assurer un service de qualité.

La section périscolaire reste ouverte du **11 au 22 août 2025** et elle est fermée du **21 décembre 2025 au 6 janvier 2026 inclus.**

Les jours de fermeture ne sont pas déductibles.

- En cas d'alerte déclenchée par la Sécurité Civile, le jardin d'enfants sera fermé durant les alertes 1 et 2 ainsi que pendant la phase de sauvegarde.
- Cas de force majeure comme : événements de guerres déclarées ou non déclarées, de grèves générales de travail, de crise sanitaire, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents, d'hospitalisation ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties.



Tarification 2025

JARDIN D'ENFANTS

De 3 mois à 3 ans

Frais d'inscription annuel : 20.000 F.CFP

Frais de caution (encaissés) : 80.000 F.CFP

Lots 3 sacs réutilisables : 2.700 F.CFP

FORFAITS journées

6h30 - 17h30

Repas et collations inclus (CR 18 mois et PREMAT)

5 j/semaine : 1.020.000 F/an soit
85.000 F/mois

4 j/semaine : 918.000 F/an soit
76.500 F/mois

3 j/semaine : 691.200 F/an soit
57.600 F/mois

2 j/semaine : 474.000 F/an soit
39.500 F/mois

Journée supplémentaire : 5.500F

FORFAITS demi-journées

Matin : 6h30 - 12h / repas et collations inclus (CR 18 mois et PREMAT)

Bébé - Crèche - Prématernelle

Après-midi : 12h - 17h30 / sans repas
Bébé - Crèche

Pas de mi-temps après-midi en Prématernelle.

5 1/2j/semaine : 816.000 F/an soit
68.000 F/mois

4 1/2j/semaine : 732.000 F/an soit
61.000 F/mois

3 1/2j/semaine : 560.400 F/an soit
46.700 F/mois

Demi-journée supplémentaire : 4.500 F

AU FORFAIT

Garde régulière

Non remboursable en cas d'absence

À partir de 2 jours réguliers/semaine ou 3 demi-journée régulières/semaine

À LA CARTE

Garde ponctuelle

Sur réservation 24H à l'avance

FORFAIT ADAPTATION

Temps plein 9.500F la semaine

Mi-temps 7.500F la semaine

HALTE GARDERIE

À L'heure (si inférieur à 3h de garde)
1.300 F l'heure

Dépassement horaires
4.000F/ quart d'heure

HALTE GARDERIE

À la journée
7.500 F

Matinée avec repas 6h30 - 12h
6.000 F

Après-midi sans repas 12h - 17h30
5.000 F

Tarification 2025

AU FORFAIT

Garde régulière

Non remboursable en cas d'absence

A partir de 2 jours réguliers/semaine ou 3 demi-journée régulières/semaine

PERISCOLAIRE

De 3 à 7 ans révolus

Frais d'inscription annuel : 10.000 F.CFP

Frais de caution (encaissés) : 30.000 F.CFP

FORFAITS « SERENITE »

Tous les mercredis (après-midi et pédagogiques) et les vacances scolaires à plein-temps, calculés sur la base de

- 4.500F la demi-journée
- 6.500F la journée
- 23.000F la semaine de vacances à plein temps

Sérénité MAX*

Du 7 janvier au 19 décembre

Soit 522.700 /an

43.558 F/mois (12 mois)

Sérénité PLUS *

Du 17 février au 19 décembre

Soit 366.300 /an

33.300 F/mois (11 mois)

Sérénité *

Du 17 février au 12 décembre

Soit 343.300 /an

31.209 F/mois (11 mois)

* En attente du calendrier 2025 établi par la DENC

Sérénité Matin et Soir*

Du 17 février au 12 décembre

Soit 110.000F/an

10.000 F/mois (11 mois)

TRANSPORT

De 3 à 7 ans révolus

FORFAIT Mercredis*

Du 17 février au 12 décembre

66.000F/an soit

6.000F/mois (11 mois)

FORFAIT Tranquillité*

Du 17 février au 12 décembre

Toute la semaine matin et soir

132.000F/an

12.000F/mois (11 mois)

sous réserve de la confirmation du calendrier
2025 DENC

À LA CARTE

Garde ponctuelle

Sur réservation 24H à l'avance

LES VACANCES

Stage DEMI JOURNEE

Matin :6h15 -12h / repas
inclus

ou Après-midi 12h-17h30 /
sans repas

13.000 F la semaine

Stage JOURNEE

6h15-17h30 / repas inclus

25.000 F la semaine

DEMI-JOURNEE

6h15-12h / repas avant midi

12h-17h30 / sans le repas

5.000 F la demi-journée

JOURNEE

6h15-17h30 / repas inclus

7.000 F la journée

LES MERCREDIS

DEMI-JOURNEE

10h45-17h30 / repas avant midi

5.000 F la demi-journée

JOURNEE

6h30-17h30 / repas inclus

7.000 F la journée

LE MATIN

06h30-7h45

500 F

LE SOIR

15h00-17h30

700 F

TRANSPORT OCCASIONNEL*

- 1.500F le trajet

Les forfaits sont calculés sur une base annuelle, puis mensualisés. Aussi les jours de fermeture du jardin d'enfants ne sont pas déduits.

Quel que soit le type d'accueil choisi, le paiement peut s'effectuer, soit :

- en totalité en début d'année
- mensuellement au comptant par virement ou par prélèvement automatique AVANT le 5 de chaque mois.

Chaque mensualité est payable d'avance avant le 5 du mois en cours. Une facture-contrat unique sera établie en début d'année avec l'échéancier des prélèvements. Nous vous suggérons de la garder précieusement, car les frais de garde d'enfants dans un établissement agréé sont **déductibles de vos impôts**.

En cas de prélèvement automatique, nous vous demandons de remplir **l'autorisation de prélèvement fournie et de l'accompagner d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)**.

En cas de retard de paiement, une majoration de 5% sera appliquée sur le montant de la mensualité.

En cas de non-paiement, l'enfant ne sera plus accepté et sa place pourra être attribuée à un autre enfant.

En cas d'absence de votre enfant, aucune déduction ou report ne sera applicable.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 4000F/quart d'heure.

INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARENTS

Votre participation à la vie du jardin d'enfants est très importante et nous tient beaucoup à cœur.

Le jardin d'enfant vous est toujours ouvert, n'hésitez pas à poser les questions qui vous préoccupent ou à renseigner les accueillants en charge de votre enfant sur les éventuels changements importants dans votre vie de famille (déménagement, arrivée d'un petit(e) frère ou sœur, départ d'un parent, décès, 'séparation', adoption...)

Un panneau d'informations générales est situé dans le hall d'accueil. Il regroupe les informations générales concernant la vie du jardin d'enfants (menus de la semaine, réunions, dates importantes, événements spéciaux ...). Vous y trouverez également des informations culturelles relatives à la vie du petit enfant en Nouvelle Calédonie (spectacles, sorties, expositions, rencontres, salons...). Pensez à le consulter régulièrement.

Un cahier de transmissions de la journée est dans chaque salle (si votre enfant a bien mangé, l'heure de la sieste, s'il a besoin de change et autres...).

Pensez à le consulter **quotidiennement**.

Les **photos numériques** vous seront régulièrement envoyées via internet (Site DRIVE sécurisé : Seules les personnes disposant du lien peuvent consulter les photos)

Tous ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant.

CONTROLE DES ARRIVEES ET DEPARTS

> Accès sécurisé.

La porte d'entrée est gérée par les employés et la directrice de la structure.

Ce système est destiné à assurer le confort et la sécurité de vos enfants.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements de l'enfant seront habilitées à récupérer votre enfant. Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, veuillez à nous fournir par avance les nom et prénom de cette personne.

L'enfant lui sera alors remis sur présentation de sa carte d'identité.

> État de santé des personnes qui récupèrent l'enfant

Toute personne ayant consommé de l'alcool, du cannabis, du kava ou autres drogues, ne sera pas autorisée à récupérer un enfant. La tolérance zéro sera de rigueur.

NE PRENEZ JAMAIS un enfant au sein de la structure (salle de vie, cours de récréation ...) sans en INFORMER un membre de l'équipe.

SECURITE

> Les portillons de sécurité

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, nous vous demandons de **veiller à fermer chaque portillon et barrière derrière vous et de vérifier qu'aucun enfant ne soit faufile.**

Vous devez être extrêmement vigilant à la fermeture des portillons.

> Jeux et jouets personnels

Nous vous rappelons que le jardin d'enfants offre de nombreux jeux et jouets aux enfants. Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident (ingestion de petits objets, boucles d'oreille arrachées, perte de petites pinces à cheveux...), **nous vous demandons DE NE PAS APPORTER DE JOUETS OU OBJETS PERSONNELS dans la structure.**

> Objets dangereux

Pour la sécurité des enfants et des personnes qui travaillent dans le jardin d'enfants, assurez-vous que les objets suivants ont été retirés du **sac** et des **poches** de votre enfant, car ils sont interdits au sein de la structure :

- **Élastiques, pinces à cheveux, barrettes, chouchous...**
- Médicaments (dont Doliprane et Advil)
- Poisons (vernis à ongles, dissolvant, ...)
- Téléphone mobile
- Produits cosmétiques
- Cigarettes, allumettes et briquets
- Sacs plastiques

PROTECTION SOLAIRE

L'exposition des enfants aux rayons ultra-violet (U.V.) du soleil a des conséquences néfastes sur la peau à long terme (cancer, vieillissement prématuré de la peau, brûlures, cataracte).

Même quand le temps est couvert, les nuages n'arrêtent que 10% des U.V.

Il est important de noter que 80 % des dommages provoqués par le soleil se produisent avant 18 ans. Aussi, pour limiter les risques d'exposition, nous évitons de sortir les enfants à l'extérieur de midi à 15h.

Nous vous encourageons à protéger les enfants d'eux-mêmes contre le soleil. Choisissez des vêtements appropriés : les tissus non transparents offrent une protection naturelle contre le soleil. Si on peut voir à travers le matériel, alors les rayons U.V. passent facilement à travers.

Nous conseillons une chemise à manche longue et des pantalons longs pour protéger les peaux très sensibles.

Si votre enfant est particulièrement sensible au soleil, nous vous demandons de bien vouloir l'enduire de crème solaire avant son arrivée le matin, nous renouvelerons l'application en cours de journée.

MALADIE DE L'ENFANT

Les "Recommandations des Bonnes Pratiques" de la Province Nord stipulent que les enfants peuvent être reçus dans une structure d'accueil qu'aux conditions suivantes :

- Être atteint d'aucune maladie contagieuse (**cause d'éviction**) :

- **Impétigo** : Eviction si lésion étendue et non recouvrable
- **Gastro-entérite** : Eviction et retour 24h après l'arrêt des symptômes
- **Angine** : Eviction et retour 2 jours après le début du traitement
- **Coqueluche** : Eviction et retour 5 jours après le début du traitement antibiotique
- **Galle** : Eviction et retour 3 jours après le début du traitement avec un certificat médical
- **Rougeole** : Eviction et retour 5 jours après le début de l'éruption
- **Oreillons** : Eviction et retour 9 jours après le début des signes

- Être indemne de toute affection tuberculeuse et, notamment, de n'avoir pas présenté récemment une primo-infection tuberculeuse
- Ne relever d'aucune affection médicale ou chirurgicale entraînant une convalescence prolongée.
- Ne pas être atteint d'une altération durable de l'état général ▪ D'avoir subi les vaccinations obligatoires sauf contre-indication

En tant que structure privée, nous n'acceptons pas les enfants qui souffrent de :

- **Conjonctivite** : Eviction et retour 24h après le début du traitement -
- **Varicelle** : Éviction si fièvre ou état apathique.

>> EN CAS DE FIÈVRE : 2 CAS DE FIGURES

CAS 1 : L'enfant est malade lors de son arrivée au Jardin d'Enfants :

Lors de l'arrivée de l'enfant, pour le bien-être et le confort de l'enfant et de ses camarades :

AUCUN ENFANT MALADE NE POURRA ÊTRE ACCEPTE

Tout enfant présentant les symptômes inhabituels suivants lors de son arrivée : faisant plus de 38°C de température corporelle, état apathique, yeux purulents, éruptions cutanées, plaies suintantes, écoulement auriculaires, vomissements... ne sera pas accepté dans l'établissement.

Il est donc de votre responsabilité de déposer votre enfant dans un
BON ETAT de santé générale

CAS 2 : L'enfant tombe malade en cours de journée au Jardin d'Enfants

Une fièvre qui peut être interprétée comme bénigne, peut cacher une maladie grave et contagieuse telle que la méningite et mettre en péril la vie de l'enfant et celle de ses camarades et ce, dans un délai de quelques heures.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels (apathie, vomissements, selles liquides, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes...), la Direction dispose du pouvoir d'appréciation de garder l'enfant ou non.

Nous avons établi 3 niveaux d'alerte :

- **Niveau 1 : Température avec comportement habituel**

L'enfant fait de la température (>38°C) mais présente un comportement habituel, sans apathie particulière. La Famille est prévenue et nous proposons d'administrer du Doliprane et de surveiller sa température. Si celle-ci continue à augmenter dans l'heure, nous rappelons alors pour proposer à La Famille de récupérer l'enfant et de consulter un médecin.

Ce niveau concerne aussi toute la "bobologie" habituelle concernant les bosses, contusions et morsures bénignes qui ne nécessitent pas de récupération particulière.

- **Niveau 2 : Température et/ou avec comportement inhabituel**

L'enfant fait de la température (>38°C) et/ou présente un comportement inhabituel (enfant grognon, vomissement, douleurs, grosse bosse, une selle liquide, écoulement d'oreille...)

La Famille est contactée, nous l'invitons s'il peut s'organiser à venir récupérer l'enfant plus tôt ou dès que possible, car son état ne lui permet pas de profiter pleinement des activités proposées.

- **Niveau 3 : Température et/ou comportement nécessitant une récupération de l'enfant et une consultation médicale**

L'enfant fait de la température (>38°C) et/ou présente un comportement nécessitant une consultation rapide ou immédiate chez un médecin (enfant cumulant 3 selles liquides dans une journée, vomissements répétés, douleurs aiguës, chute avec perte de connaissance, incident avec plaie ouverte...)

Pour son confort et son bien-être, ainsi que celui de ses camarades et de ses accueillants. La Famille est contactée, nous l'invitons à venir récupérer l'enfant dans l'heure, car son état nécessite un avis médical et ne lui permet de rester parmi ses camarades.

En cas d'urgence, nous nous adressons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

>> ALLERGIE et ETAT DE SANTE PARTICULIER (diabète, surdité, épilepsie...)

Tout état de santé particulier doit être signalé. **Toute allergie doit faire l'objet d'un certificat auprès d'un allergologue.** Le PAI de prise en charge personnalisé doit être transmis le plus rapidement possible à la Direction.

Dans le respect des enfants allergiques accueillis au sein du Jardin d'Enfants, vous êtes prié de ne pas introduire de nourriture après la zone d'accueil (gâteau/bout de pain à la main, reste de petit déjeuner dans le sac, biberon à la bouche etc...)

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence est à signer à l'inscription de l'enfant (fiche de renseignements). Ces autorisations permettront au secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant chez lui afin d'éviter une quelconque surdose médicamenteuse.

En cas de traitement homéopathique, nous acceptons de donner les granules à l'enfant en une seule prise journalière.

> ARTICLE 8 : MEDICATION

Le personnel du jardin d'enfants n'est pas habilité à administrer des médicaments.

Ils doivent être donnés par les parents.

Ils pourront être exceptionnellement ADMINISTRÉS au jardin d'enfants dans les conditions suivantes :

* **remplir la fiche de médication** à votre arrivée en salle de vie

* **présenter l'ordonnance** du médecin

Les médicaments seront donnés en **UNE SEULE PRISE** au cours du repas.

> ARTICLE 9 : PROTECTION SOLAIRE et ANTI MOUSTIQUE

>> Protection solaire

Si votre enfant est particulièrement sensible au soleil, nous vous demandons de bien vouloir l'enduire de crème solaire **avant son arrivée le matin.**

>> Anti moustique

Nous traitons régulièrement notre environnement contre les moustiques, cependant nous vous invitons à mettre systématiquement de la lotion anti moustique sur votre enfant avant son arrivée au jardin d'enfants.

ACCIDENT et INCIDENT

En cas d'accident (bosse, blessure, morsure, piquûre d'insectes...) survenue au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone. Une **fiche d'accident et d'incident** sera remplie en cas de grosse blessure et co-signée par la Direction et la personne qui récupère l'enfant. Cette démarche permet ainsi de vous informer d'un accident ou incident et de laisser une trace écrite en cas d'effet secondaire ou de séquelles pour les assurances.

En cas d'urgence, nous nous adresserons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

Le médecin référent du jardin d'enfants est Docteur Valérie CASTEL.

PREVENTION DE LA M.I.N.

La MIN (mort inattendue du nourrisson) désigne « le décès subit d'un enfant de moins de 1 an, survenant alors que rien dans ses antécédents connus ne pouvait le laisser prévoir »

Elle se manifeste le plus souvent durant le sommeil, chez des bébés réputés en bonne santé.

Certains facteurs peuvent aggraver le risque de MIN :

- couchage sur le ventre ou sur le côté
- température de la pièce élevée
- encombrement du lit par des couvertures, peluches, ...

Nous donnons une attention particulière aux conditions de sommeil des enfants et suivons des procédures strictes :

- couchage **SUR LE DOS**
- température des salles de sieste à 25°C maximum
- pas de tour de lit

Nous assurons une **surveillance des siestes** en effectuant des rondes auprès de chaque enfant :

- toutes les 20 minutes en section Bébé et Crèche (la salle de sieste est vitrée, il y a un visuel permanent)
- toutes les 30 minutes en section prématernelle

ASSURANCES

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés à un tiers ou à eux-mêmes durant le temps de présence au jardin d'enfants.

POUX et LENTES

Vous êtes invités à « inspecter » régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes). L'enfant sera exclu tant que les poux n'auront pas été éradiqués. Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés... Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

INSCRIPTION ET ADMISSION

Conditions d'admission

> Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants à partir de 3 mois et ce jusqu'à leur 4ème anniversaire dans la section prématernelle.

La section périscolaire accueille les enfants scolarisés en Maternelle âgés de 3 à 10 ans.

> Au niveau de la santé

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).

Les vaccins doivent être débutés avant leur entrée au jardin d'enfants.

Les enfants doivent donc être à jour sur les vaccinations obligatoires.

Inscription

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de

- Remplir la FICHE de RENSEIGNEMENTS
- Régler les frais d'inscription et de gestion administrative d'un montant de 20.000 F, valable pour la première année d'accueil chez Epo de Natira, et non remboursables en cas de dédit.
- Signer le Contrat d'accueil qui définit le rythme d'accueil de votre enfant et le montant des frais de garde.
- Régler la CAUTION d'un montant de 80.000F pour les sections bébé, crèche et prématernelle et de 30.000F pour les périscolaires en forfait Sérénité. La caution est encaissée, elle permet de réserver la place de votre enfant. Elle vous sera rendue lors du départ de l'enfant, sous réserve de respect des délais de préavis et du règlement des factures en cours.

Si vous changez d'avis avant la rentrée de votre enfant, cette caution est remboursable jusqu'à 1 mois avant la date prévue de rentrée de l'enfant dans la structure

7 vaccins contre 13 maladies

Calendrier Vaccinal Nouvelle-Calédonie

mise à jour **2017**

Age Vaccinations et tests tuberculiniques obligatoires chez les enfants jusqu'à 15 ans

Naissance → BCG

→ Hépatite B : 1^{ère} injection (+ gammaglobulines spécifiques si mère AgHBS+).

2 mois

1 seule
injection

→ Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire-Haemophilus b (1^{ère} injection)
+ Hépatite B (2^{ème} injection)

→ Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent : 1^{ère} injection.

4 mois

→ Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire-Haemophilus b :
2^{ème} injection.

→ Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent : 2^{ème} injection.

9 mois

→ IDR 5 UI *

11 mois

1 seule
injection

→ Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire-Haemophilus b (1^{er} rappel)
+ Hépatite B (3^{ème} injection)

→ Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent : rappel.

12 mois

→ Rougeole-Oreillons-Rubéole : 1^{ère} injection

16 mois

→ Rougeole-Oreillons-Rubéole : 2^{ème} injection (peut être réalisée dès
1 mois après la 1^{ère} injection).

6 ans

→ IDR 5 UI * - en fonction du contexte épidémiologique.

→ Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire : 2^{ème} rappel.

11 ans

→ diphtérie***-Tétanos-Polio-coqueluche acellulaire*** : 3^{ème} rappel.

→ Papillomavirus** : vaccination des jeunes filles (2 injections).
Rattrapage jusqu'à 14 ans inclus (2 ou 3 injections).

25 ans

→ diphtérie***-Tétanos-Polio-coqueluche acellulaire*** : 4^{ème} rappel.

45 ans

→ diphtérie***-Tétanos-Polio : 5^{ème} rappel.

65 ans

→ diphtérie***-Tétanos-Polio : 6^{ème} rappel. Puis rappel tous les 10 ans.

Rougeole-Oreillons-Rubéole Après l'accouchement pour les patientes non immunisées.

Grippe

Le vaccin est fortement recommandé tous les ans pour les personnes à
risque et/ou âgées de 65 ans et plus. (Prise en charge à 100% par les
organismes de protection sociale).

Hépatite B

Les enfants et adolescents qui ne l'ont pas été dès la naissance doivent être
vaccinés. Les rappels ultérieurs ne sont indiqués que dans le cadre des
dispositions de la délibération n° 64/CP du 19 avril 2017.

Coqueluche

Rappel fortement recommandé chez les adultes en contact avec les nouveau-
nés et les nourrissons trop jeunes pour avoir reçu les 3 doses de ce vaccin, si
précédent rappel antérieur à 10 ans ou plus.

* IDR 5UI: Intradermo réaction à la tuberculine

** Vaccinations fortement recommandées, prises en charge à 100%
par les organismes de protection sociale.

*** Concentration réduite.

**IMPORTANT : en cas de non respect du calendrier vaccinal,
un rattrapage doit être réalisé dans les meilleurs délais.**

Réf. : Délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°64/CP du 19 avril 2017



Rentrée de votre enfant

Lors de la rentrée de votre enfant, vous devrez :

- Remplir la FICHE de RENSEIGNEMENT
- Remplir le QUESTIONNAIRE de RENTREE
- Accepter les différents points des présentes règles de fonctionnement en signant le CONTRAT D'ENGAGEMENT et de CONFIANCE
- Remettre un chèque de caution de 80.000 F (encaissé)
- Fournir un CERTIFICAT MEDICAL d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour
- Remplir l'AUTORISATION DE PRELEVEMENT et joindre un RIB (en cas de prélèvement mensuel)
- Fournir une copie du LIVRET de FAMILLE
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la GARDE de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption...)

Caution

À l'inscription, il vous est demandé un chèque de caution de 80.000 F.

Cette caution est encaissée et vous sera rendue lors du départ définitif de l'enfant, sauf dans les cas suivants :

- Non-respect du préavis de 2 mois en cas du départ définitif
- Non-paiement du forfait dû

Augmentation

Les tarifs affichés sont pour l'année en cours. Une réactualisation entre 1% et 5% est possible pour l'année suivante.

Renouvellement d'inscription d'une année sur l'autre

La place de votre enfant au sein de la structure d'accueil **n'est pas renouvelée automatiquement d'une année sur l'autre.**

Vous devez faire la démarche de réinscrire votre enfant avant le 31 août de chaque année et nous faire connaître vos intentions au plus tôt (renouvellement de l'inscription, changement de structure...).

Après cette date butoir, la place de votre enfant pourra être cédée à un enfant en attente de la rentrée suivante.

Les **frais de renouvellement d'inscription** s'élèvent à 10.000F, non remboursable en cas de dédit.

ABSENCES ET DEPART

Départ définitif

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant est un engagement vis à vis de la structure. Toute modification de rythme d'accueil fait l'objet d'un avenant au contrat.

Le présent contrat peut être modifié une fois sans frais, le deuxième avenant sera facturé 2.000 F.

Toute résiliation de contrat doit être signalé à la Direction par courrier, 1 mois à l'avance.

Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis que l'enfant soit présent ou non.

Absence

Le forfait mensuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle ou prolongée de l'enfant pour maladie ou vacances.

Dans le cas contraire, nous pouvons considérer son absence comme un **départ définitif** et inscrire un nouvel enfant en attente.

CHANGEMENT DE SECTION en cours d'année De la prématernelle au périscolaire

Aucun enfant de prématernelle ne pourra intégrer la section périscolaire en-cours d'année, il devra attendre sa rentrée en Petite Section de Maternelle. L'enfant de périscolaire est un enfant scolarisé en Maternelle en journée et ce depuis la rentrée scolaire de début d'année.

LES MOMENTS EXCEPTIONNELS

Divers évènements rythment l'année à Epo de Natira. Ils sont l'occasion de réunir les familles, les accueillants et les enfants autour de thèmes divers :

- ❖ La **soirée pyjama** permet de réunir chaque année dans une ambiance très conviviale les familles en pyjama. Les enfants en profitent pour participer à des jeux gratuits du type 'kermesse', gagner des surprises et venir danser au jardin d'enfants...la nuit tombée !
- ❖ La **fête de fin d'année** clôture l'année. Chaque groupe d'enfants présente un spectacle pour le plus grand plaisir des familles.
- ❖ Le petit déjeuner **collectifs** permet aux familles et accueillants de partager un moment autour de la magie de Noël et de gâter les enfants.

COURTOISIE

Nous souhaitons que la courtoisie soit respectée avec l'ensemble des membres de l'Équipe, les établissements, ainsi que sur le parking.

LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT DE NE **PLUS ACCEPTER** UN ENFANT AU SEIN DU JARDIN D'ENFANTS :

- DANS LA MESURE OU CELUI-CI :

❖ **PERTURBE** TROP LA VIE DU GROUPE

❖ **MET LA VIE DES AUTRES** EN DANGER

❖ **SE MET** EN DANGER

DANS LA MESURE OU UN PARENT (PERE, MERE, FRERES, SŒURS, NOUNOU, GRANDS PARENTS, FAMILLE) DE CELUI-CI :

❖ **INSULTE, ADOPTE UN COMPORTEMENT AGRESSIF, VIOLENT ET IRRESPECTUEUX ENVERS UN** MEMBRE DE L'EQUIPE OU UN PARENT DU JARDIN D'ENFANTS,

DANS L'ENCEINTE DE LA STRUCTURE, LE PARKING ET ALENTOURS PROCHES

LES BEBES

De 3 mois à la marche assurée (12 à 15 mois)

Votre enfant est inscrit chez les bébés. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.

La section bébés peut accueillir 10 enfants de 3 mois à la marche.

Les enfants sont répartis dans 1 salle de 10 enfants maximum.

Dans chaque salle, les enfants sont accueillis par 3 personnes diplômées de la Petite Enfance

OBJECTIFS

- **Accompagner l'enfant et les parents dans la séparation.**
- **Assurer une attention et une écoute toute particulière, afin de prodiguer les soins indispensables au bien-être, au développement et à l'épanouissement du bébé**
- **Éveiller l'enfant au monde qui l'entoure dans un cadre ritualisé et sécurisant**

SA RENTREE

L'adaptation :

L'adaptation est un moment important. En effet, il permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une bonne intégration de l'enfant au sein de la structure et aussi une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de confiance.

L'accueillant établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Le déroulement est surtout fixé par l'enfant et sa capacité d'adaptation plus ou moins rapide, son âge, son état d'esprit et son autonomie. Le temps d'adaptation est décidé avec l'accueillant en fonction des possibilités des parents, en général sur une à deux semaines.

Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

Une première prise de contact effectuée entre la famille et l'accueillant permettra de fixer à l'avance le déroulement de cette période : heure d'arrivée, heure de départ du parent, puis de l'enfant qui passera au fil des jours de plus en plus de temps sans son parent au jardin d'enfant.

Durant cette période et ce durant toute la durée de l'adaptation, l'accueillant référent se détache du groupe d'enfants pour se consacrer à l'arrivée et l'adaptation du nouvel enfant et à son parent.

- 1er jour : le parent et l'enfant viennent pour permettre d'observer, d'investir l'espace et les lieux en présence de l'accueillant référent. Ont lieu les premiers moments d'échanges.

L'enfant reste 1h

- 2e jour : l'enfant reste 2h

- 3e jour : l'enfant reste la matinée.

- À partir du 4e jour : Selon son rythme, nous prolongeons la période d'adaptation vers un milieu d'après-midi au jardin d'enfants.
- À partir du 5e jour : l'enfant peut rester une petite journée si tout se passe bien

Selon le déroulement de cette première semaine et après discussion avec l'accueillant, la décision de continuer l'adaptation peut être prise pour le bien-être de l'enfant et du parent. La 2e semaine se déroule sur le même principe avec des temps de présence de l'enfant de plus en plus longs sans son parent.

Sa journée

L'accueil

L'accueil des bébés s'effectue à partir de 6h15 chaque matin, du lundi au vendredi. L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des bébés.

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès du bébé.

Lors de l'arrivée de l'enfant, le parent est invité à compléter le cahier de transmission pour informer l'équipe du rythme et de l'état de santé de l'enfant chaque jour.

L'accueillant réceptionne l'enfant, lui parle, lui explique que ses parents s'en vont, l'écoute et le rassure.

Dîtes « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce », au risque de développer un sentiment d'abandon. Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

L'éveil du bébé

Plusieurs activités sont proposées aux bébés. Elles s'organisent sous la forme d'une découverte sensorielle : musique, manipulation, danse, motricité, écoute, jeux de lumière...

Le change

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant.

Nous nettoyons le siège des bébés à l'aide de compresses, d'eau et de liniment oléo-calcaire uniquement.

Un bain de détente peut être proposé à l'enfant selon ses besoins.

Le soin est un moment de bien-être, mais aussi un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de plaisir et de bien-être. Il permet à l'enfant de prendre conscience de son corps.

Nous vous demandons de vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Nous vous demandons également de fournir 3 tenues de rechange complètes adaptées à la saison et marquées aux NOM + PRENOM de l'enfant).

Nous ne sommes pas responsables de la perte, du vol ou de l'échange de linge non marqué.

Le port de bijoux (collier, bracelets, boucle d'oreilles) est interdit. Ils représentent un risque pour l'enfant et pour ses camarades qui peuvent avaler ces petits objets ou se les faire arracher.

Si votre enfant porte un collier à but thérapeutique (type collier d'ambre) et que vous souhaitez qu'il le garde pendant la sieste, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire la demande explicitement dans le questionnaire de rentrée que vous allez devoir compléter.

Afin de vivre dans des conditions d'hygiène optimales et de profiter de l'ensemble de ses sensations tactiles, les parents se déchaussent à l'accueil et les enfants à l'entrée de leur salle de vie.

Chaque enfant possède un casier personnel où il pourra ranger ses affaires.

>> SACS REUTILISABLES

Lors de la rentrée de votre enfant, un lot de 3 sacs réutilisables pour le linge souillé vous sera facturé **2700 francs**.

Ces sacs ont été spécialement conçus pour le jardin d'enfants.

Ils sont étanches, lavables à la main, de taille adéquate, ils ont une étiquette nominative et une fermeture adaptée.

Il sera de votre responsabilité de ramener chaque jour les sacs vidés du linge de la veille.

Si votre enfant n'a plus de sac dans son casier, nous lui en procurerons un neuf qui vous sera facturé 1000 francs.

La nutrition

Chaque bébé aura son propre programme de nutrition évolutif établi en partenariat avec la famille. Les aliments de l'enfant sont entièrement fournis par la famille (lait maternel ou artificiel, biscuits, petits pots, les repas fait maison, compotes, purées, fruits frais lavés et découpés...)

Les parents apportent chaque jour le nombre de biberons correspondant au nombre de repas exacts de l'enfant durant son temps de présence.

Les biberons doivent être préalablement remplis avec la bonne quantité d'eau.

Le lait en poudre devra être apporté dans des dosettes correspondantes à la quantité d'eau de chaque biberon.

> Cette organisation permet d'éviter toute contamination, problème de stérilisation, échange de tétine, erreur de dosage.

Après utilisation, les biberons seront lavés et remis aux parents chaque soir.

Le lait en brique n'est pas accepté en structure collective pour des raisons d'hygiène et de conservation.

Chaque biberon doit **obligatoirement** être marqué aux nom et prénom de votre enfant.

Des étiquettes avec l'identité de votre enfant, vous seront fournies par la structure lors de la rentrée de votre enfant. Il vous appartient de ramener ces biberons étiquetés chaque jour.

Les repas préparés à la maison devront être obligatoirement stockés dans les boîtes hermétiques fournies et marquées par la famille, afin d'éviter tout problème sanitaire et de stockage. Ils devront avoir été refroidi préalablement (mise au frigo à 4°c la veille) avant leur dépôt au jardin d'enfants.

Les fruits frais, ou légumes frais doivent être préalablement épluchés si nécessaires et prédécoupés à la taille ingéré par l'enfant.

Les repas entamés et non finis seront jetés après l'heure du repas. Nous ne pouvons pas conserver de nourriture entamée dans le réfrigérateur.

Les mères auront la possibilité, si elles le souhaitent, de poursuivre leur allaitement maternel : le lait tiré conservé au frais pourra être administré par biberon ou à la tasse. Il devra être fourni dans un biberon fermé et marqué aux nom et prénom de l'enfant.

Les mamans ont la possibilité de venir allaiter à tout moment dans la journée.

Tout biberon de lait (lait maternel, lait de vache ou lait végétal) peut être conservé 1h à température ambiante après sa préparation ou sa sortie du réfrigérateur. Passé ce délai il sera systématiquement jeté.

Le repos

L'espace de repos accueille 15 lits. Chaque lit est attribué à un enfant durant son séjour dans la section des bébés. Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette.

L'endormissement est individualisé.

Nous fournissons et entretenons le drap housse et l'alèse.

Le départ

L'enfant peut être récupéré à tout moment de la journée.

La section des bébés ferme ses portes à 17h30.

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants, les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

Les parents doivent impérativement informer un des accueillants du départ de l'enfant.

A fournir lors de la rentrée de votre enfant :

Nous vous demandons de bien vouloir fournir :

- **Du linge de rechange qui restera au jardin d'enfants marqué à ses NOM et PRENOM**

(4 tenues complètes minimum)

- **3 grosses boîtes de 180 mouchoirs**
- **le doudou, la sucette ou autre objet de transition si besoin**
- **Boites de sérum physiologique si besoin**
- **1 tube de crème pour le siège si besoin**
- **1 flacon d'antimoustique**

Chaque jour :

- **1 biberon d'eau rempli pour hydrater l'enfant**
- **Le nombre de biberons remplis d'eau à la bonne quantité, correspondant au nombre de repas**
- **Le nombre de dosettes remplies de la bonne quantité de lait en poudre, correspondant au nombre de repas + 1 dose de secours**
- **Les repas quotidiens de votre enfant dans ses boites hermétiques fournies par la famille si l'enfant a commencé sa diversification**

En cas d'allaitement :

- **2 biberons avec capuchons**
- **lait maternel décongelé dans des récipients hermétiques**

LES OUTILS DE TRANSMISSION

Les photos de votre enfant vous sont envoyées via internet (Lien Drive : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter els photos).

Ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant au jardin d'enfants.

L'AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIES

La section des bébés Èpo de Natira offre à votre enfant, 150m² intérieurs équipés et aménagés pour un confort et une sécurité maximum.

L'espace intérieur

Une grande salle de vie des bébés sont réparties en 2 espaces : un espace doux et une espace moteur équipés de jeux et jouets adaptés aux bébés.

L'espace doux est réservé aux activités relaxantes et calmes : le repas sur chaise, repas sur les transats, éveil en douceur, portiques, jeux de manipulation, tapis d'éveil ...

L'espace moteur est recouvert d'une partie de mousses de motricité très agréables au toucher sur lesquels l'enfant peut ramper, glisser, se retourner et explorer son corps. On y retrouve des petits miroirs où il pourra se voir et se découvrir. L'ensemble du mobilier et jouets sont neufs, adaptés à l'âge des bébés et aux normes de sécurité européennes.

Une biberonnerie : La préparation des biberons (préparation et rinçage) et le réchauffage des repas y sont effectués. On y stocke aussi les repas préparés par la famille dans un réfrigérateur uniquement réservé à cet effet.

La biberonnerie est un espace exclusivement réservé au personnel pour des raisons d'hygiène et de sécurité

Un espace de change : Cet espace dispose d'une mousse à langer.

Une baignoire est intégrée à la table à langer, en conformité avec les normes de sécurité et d'hygiène.

Des casiers individuels permettent d'accueillir les changes et les couches des enfants.

Une salle de sieste :

La salle de sieste accueille des lits et sont équipées d'une isolation phonique particulière permettant de créer un espace calme et douillet. La température des salles de sieste est stabilisée à une température permanente de 25°C et l'air est renouvelé en permanence grâce à un extracteur d'air.

La salle de sieste est un espace exclusivement réservé au personnel pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

LA CRECHE & LA PREMATERNELLE

De la marche assurée à 3 ans révolus

Votre enfant est inscrit en prématernelle. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.

La crèche & prématernelle peut accueillir 45 enfants de la marche assurée à 3 ans révolus, c'est à dire à l'âge de rentrée en Petite Section de Maternelle.

Les enfants sont répartis dans 2 salles de 27 et 18 enfants maximum.

Dans chaque salle, les enfants sont accueillis par 3 et 2 personnes diplômées de la Petite Enfance. _

OBJECTIFS

- **Amener l'enfant à prendre confiance en lui et développer son autonomie**
- **Développer la communication et le langage de l'enfant**
- **Accompagner l'enfant dans ses rapports avec les autres : sa socialisation.**
- **Amener l'enfant à découvrir le monde**
- **Préparer l'enfant à sa rentrée en Petite Section de Maternelle**

SA RENTREE

L'adaptation :

L'adaptation est un moment important. En effet, il permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une bonne intégration de l'enfant au sein de la structure et aussi une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de **confiance**.

L'accueillant établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Le déroulement est surtout fixé par l'enfant et sa capacité d'adaptation plus ou moins rapide, son âge, son état d'esprit et son autonomie. Le temps d'adaptation est décidé avec l'accueillant en fonction des possibilités des parents, en général sur une à deux semaines.

Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

Une première prise de contact effectuée entre la famille et l'accueillant permettra de fixer à l'avance le déroulement de cette période : heure d'arrivée, heure de départ du parent, puis de l'enfant qui passera au fil des jours de plus en plus de temps sans son parent au jardin d'enfant.

Durant cette période et ce durant toute la durée de l'adaptation, l'accueillant se détache du groupe d'enfant pour se consacrer à l'enfant et à son parent.

1^{er} jour : le parent et l'enfant investissent l'espace et les lieux en présence de l'accueillant référent. Ont lieu les premiers moments d'échanges et de jeux favorisés en fonction de l'enfant.

L'enfant reste 2 heures environ, cela permet à l'accueillant de rentrer en relation avec l'enfant sans la présence du parent. L'accueillant est disponible pour l'enfant, le rassure, lui explique ce qui se passe.

2^e jour : l'enfant reste la matinée. Peu à peu, l'enfant est présenté aux autres enfants et commence à partager des temps avec eux.

3^e jour : Selon son rythme, une sieste et un repas peuvent s'effectuer au jardin d'enfant. C'est toujours l'accueillant référent qui s'occupera de l'enfant.

A partir du 4^e jour : l'enfant peut rester toute la journée si tout se passe bien.

Selon le déroulement de cette première semaine et après discussion avec l'accueillant, la décision de continuer l'adaptation peut être prise pour le bien-être de l'enfant et du parent. La 2^e semaine se déroule sur le même principe avec des temps de présence de l'enfant de plus en plus longs sans son parent.

SAJOURNEE

L'accueil

L'accueil des enfants en prématernelle s'effectue à partir de **6h30** chaque matin, du lundi au vendredi. L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des enfants.

Votre enfant doit être propre et avoir pris son petit déjeuner.

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès de l'enfant.

L'accueillant réceptionne l'enfant, lui parle, lui explique que son papa ou sa maman s'en va, l'écoute et le rassure.

Dîtes « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce ».

Son chagrin sera d'autant plus court.

Le change et la propreté

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant.

Nous nettoyons les fesses des enfants à l'aide de compresses d'eau et de liniment oléo-calcaire..

Le soin est un moment de bien-être, mais aussi un moment de communication et d'échange individualisé privilégié. Grâce à une mise en mot des gestes, l'enfant participe au change et prend conscience de son corps.

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit se sentir prêt).

« L'apprentissage des toilettes » est progressif et géré en relation avec les parents. Dès qu'il le souhaite, l'accueillant l'encourage.

Au début, votre enfant imitera les plus grands, des points de repère sont établis dans la journée (avant le goûter, après la récréation, après le repas, après la sieste...). L'accès aux toilettes est libre pour les enfants qui sont propres ou qui apprennent à le devenir. D'autre part, les toilettes sont régulièrement proposées pour éviter les « petits accidents ».

Progressivement, l'enfant apprend à demander lui-même ou à se faire comprendre.

L'acquisition de la propreté n'est pas un critère d'admission. Votre enfant a tout le temps de devenir « propre » à son rythme. Ne le bousculez surtout pas !

Les enfants en couches sont changés régulièrement dans la journée et à chaque selle.

Nous vous demandons de vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Lorsque votre enfant commence à devenir propre et à vouloir se déshabiller seul, veillez à le vêtir de manière appropriée **en évitant les salopettes, body, ceintures**. Préférez les élastiques, les scratchs...

Nous vous demandons également de fournir du **linge de rechange** (tee-shirt, pantalon/short marqués au **NOM + PRENOM** de l'enfant).

Choisissez des vêtements appropriés pour le protéger contre les méfaits du soleil. Les tissus non transparents offrent une protection naturelle contre le soleil.

Le port d'un chapeau à large rebord est obligatoire quand l'enfant se rend dans la cour extérieure, même si nous évitons de sortir les enfants entre midi et 15h. Aussi, nous vous demandons de fournir un couvre-chef marqué **aux NOM et PRENOM** de votre enfant.

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA PERTE, DU VOL OU DE L'ÉCHANGE DE LINGE NON MARQUÉ.

Le port de bijoux (collier, bracelets, boucle d'oreilles) est **interdit**. Ils représentent un risque pour l'enfant et pour ses camarades qui peuvent avaler ces petits objets ou se les faire arracher (ex. boucles d'oreille).

Afin de vivre dans des conditions d'hygiène optimales et de profiter de l'ensemble de ses sensations tactiles, les enfants et les parents **se déchaussent à l'entrée**.

Chaque enfant possède un casier personnel où il pourra ranger ses affaires.

Les repas

Un **déjeuner complet** est servi à 11h00. Une nourriture diversifiée et adaptée est proposée aux enfants : une entrée, un plat principal et un dessert.

Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Services d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires.

Les repas sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'accueillant est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge. L'accueillant favorise l'autonomie de l'enfant.

Mais le repas est aussi un moment essentiel de la socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue où les enfants entretiennent de nombreux échanges verbaux. Les enfants apprennent à dire merci, s'il vous plaît, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit.

Si votre enfant présente des intolérances ou allergies à certains aliments, il est important de le signaler dans la fiche de renseignement ou dans le questionnaire de rentrée.

Certains jours, quand le menu proposé ne convient pas, vous devez apporter un substitut de repas pour votre enfant.

Les repas préparés à la maison devront être obligatoirement stockés dans les boîtes hermétiques fournies par la famille, afin d'éviter tout problème sanitaire et de stockage. Ils devront avoir été refroidi préalablement (mise au frigo à 4°C la veille) avant leur dépôt au jardin d'enfants.

Les repas du commerce entamés et non finis seront jetés après l'heure du repas. Nous ne pouvons pas conserver de nourriture entamée dans le réfrigérateur.

Le repos

L'espace de repos se fait dans la salle de vie.

Les lits couchettes sont individuels et nominatifs. Nous fournissons et entretenons le combi drap.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette. La sieste de début d'après-midi se ritualise progressivement à l'approche de la rentrée en Petite Section de Maternelle.

Seuls les membres de l'équipe assurent le coucher et le lever des enfants. L'endormissement s'organise de façon rituelle : installation de l'enfant, lecture d'une histoire, réconfort, extinction des lumières, musique douce... Les enfants ne sont jamais seuls, même pendant les siestes.

Chaque enfant peut s'il le souhaite apporter un petit oreiller, marqué à ses nom et prénom.

Les règles de vie

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie commune. Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent ses **limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elles peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontrée par l'enfant.

Le travail éducatif vise à mettre en mots des conflits (mise en mots bienveillante) et d'accompagner la socialisation de l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

Le départ

L'enfant peut être récupéré à tout moment de la journée.

La section prématernelle ferme ses portes à 17h30.

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants, les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

Les parents doivent impérativement informer un des accueillants du départ de l'enfant.

A fournir lors de la rentrée de votre enfant :

Nous vous demandons de bien vouloir fournir :

- **le doudou, la sucette ou autre objet de transition** si besoin
- **1 chapeau à large bord** pour une bonne protection solaire
- **Du linge de rechange qui restera dans la structure marqué à ses NOM et PRENOM (3 tenues complètes de rechange : 3 T-shirts, 3 shorts, 3 slips propres)**
- **5 grosses boîtes de 180 mouchoirs**
- **une paire de chaussons imperméables qui reste au Jardin d'enfants**

Chaque jour :

- **1 biberon complet rempli d'eau à la bonne quantité pour le lait**
- **une dosette remplie de la bonne quantité de lait en poudre correspondant au remplissage du biberon + 1 dose de secours**

Pour les enfants en couches :

Les couches sont fournies par la famille.

>> SACS REUTILISABLES

Lors de la rentrée de votre enfant, un lot de 3 sacs réutilisables pour le linge souillé vous sera facturé **2700 francs**.

Ces sacs ont été spécialement conçus pour le jardin d'enfants.

Ils sont étanches, lavables à la main, de taille adéquate, ils ont une étiquette nominative et une fermeture adaptée.

Il sera de votre responsabilité de ramener chaque jour les sacs vidés du linge de la veille.

Si votre enfant n'a plus de sac dans son casier, nous lui en procurerons un neuf qui vous sera facturé 1000 francs.

LES OUTILS DE TRANSMISSION

Un dossier regroupant l'ensemble des productions écrites réalisées par votre enfant vous sera transmis à chaque fin de trimestre (trois fois dans l'année).

Vous y trouverez les paroles des chants et comptines, les titres des albums abordés pendant la période, ainsi que les objectifs visés et un commentaire expliquant les progrès de votre enfant.

Les **photos de votre enfant** vous sont envoyées via internet tous les mois (Site Drive sécurisé : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter les photos)

Tous ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant au jardin d'enfants.

L'AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIES

La section crèche & prématernelle d'EPO de Natira offre à votre enfant, un espace équipé et aménagé pour un confort et une sécurité optimum.

Les espaces intérieurs

L'espace intérieur offre 54 m² .

- ❖ 2 salles de vie : Elle offre un grand espace (54m²) agréable et coloré.

La salle comprend de nombreux coins-jeux tels que le coin poupée, la table multi-activités, la cuisine, la voiture, la ferme, le garage, le marché, le coin déguisement..., les chants et danses, les tables d'activités manuelles, le chevalet de peinture, le coin bibliothèque, le coin repas. L'ensemble du mobilier est adapté à la taille des enfants et aux normes de sécurité en vigueur. Les jeux sont adaptés aux enfants pour favoriser l'échange, le jeu libre, le partage, l'imagination et le langage.

Le coin bibliothèque offre un espace confortable et douillet pour découvrir le plaisir de lire.

- ❖ 1 espace sanitaire : Ces espaces ont été conçus pour s'intégrer à l'espace de vie, tout en assurant un maximum de sécurité, d'hygiène et d'intimité aux enfants.

Des casiers individuels permettent d'accueillir les changes et les couches des enfants.

De petits toilettes sont mis à disposition des enfants. Une douche permet de nettoyer les enfants en cas de « petits accidents ».

Cet espace est également équipé d'un bac à auge permettant aux enfants de se laver les mains après leur passage aux toilettes et avant/après chaque repas ou collation.

Les espaces extérieurs

La cour extérieure est entièrement clôturée.

Cet espace dispose de jeux d'extérieurs, de balançoires, de toboggans, de tricycles, de jouets... Le sol est entièrement recouvert d'une gomme amortissante talonnée (lisse) et colorée. Ainsi votre enfant minimise les conséquences de ses chutes. Ce revêtement perméable sèche rapidement par temps humide et l'eau n'y stagne pas. Dans cet espace auront lieu les séances de motricité et la récréation.

- ❖ Les espaces goûter : Ils offrent un lieu agréable, protégé par des toiles tendues imperméables où les enfants prennent quotidiennement leur goûter.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensables au développement physiologique et psychomoteur du jeune enfant.

EMPLOI DU TEMPS A TITRE INDICATIF

6h30 à 8 h	Accueil individualisé des enfants Jeux libres
8h à 8h30	Motricité : Jeux de balles, parcours de gym, jeux collectifs, rondes et jeux chantés...
8h30 à 8h45	Chants, comptines, jeux de doigts et danses
8h45 à 9h00	Goûter
9h00 à 9h45	Jeux libres dans la cour
9h45 à 10h	Chants, comptines, jeux de doigts et danses
10h à 10h45	Activités manuelles Activités pédagogiques
10h45 à 11h	Lecture d'albums et d'histoires
11h00 à 11h30	Déjeuner
11h30 à 11h45	Lavage des mains / change / passage aux toilettes
11h45	Installation pour la sieste Lecture d'histoire Endormissement
A partir de 13h30	Réveil échelonné (change / passage aux toilettes Jeux calmes
14h45	Chants, comptines et jeux de doigts, activités manuelles
15h00	Goûter
15h30 à 17h30	Jeux libres dans la cour (16h : goûter (fruits))

La déclaration des droits de l'enfant stipule que : « chaque enfant a le droit au repos et aux loisirs ». Il s'agit de le laisser grandir et découvrir le monde à son propre rythme, sans contrainte de temps, ni de **rendement**.

Les activités de la matinée se succèdent toujours dans le même ordre, presque à l'identique chaque jour. Ainsi, la répétition permet de rassurer le jeune enfant.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu, elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement**.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation.

Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Les enfants sont répartis en deux groupes pour les activités d'apprentissage. La répartition s'effectuera sur deux critères : l'âge et la maturité de l'enfant.

Votre enfant sera amené à **découvrir**, tout au long de cette année de prématernelle, les domaines d'activités suivants :

- **Apprendre à vivre et à construire ensemble :**

Jouer son rôle dans une activité en adoptant un comportement de coopération qui tient compte des apports et des contraintes de la vie collective, jouer avec les autres, agir en fonction des autres, apprendre à partager, écouter et communiquer avec ses camarades.

Apprendre les règles d'hygiène (lavage des mains, changes, aller aux toilettes) et devenir autonome (s'habiller et se déshabiller seul, manger et boire seul, ranger son atelier, ses affaires...)

- **Découvrir la langue française orale et écrite :**

Parler et communiquer avec les autres, s'initier à la lecture d'image et au graphisme (début de l'écriture), fréquenter régulièrement le coin bibliothèque, écouter des histoires au coin écoute.

- **Découvrir les mathématiques et découvrir le monde**

Découverte des formes et des grandeurs, approche des quantités et des nombres (1 à 3), structuration de l'espace (se repérer dans la structure) et du temps (se repérer dans la journée). Découverte sensorielle, exploration du monde de la matière (la pâte à modeler, la peinture, la cuisine, le sable, la colle...), découverte du monde vivant (élevage d'animaux, alimentation, observation, expériences), découverte du monde des objets (manipulation, puzzle, manipulo, clipo, coloredo, encastable, perles), éducation à la sécurité (prendre conscience des dangers de la maison, l'importance de la ceinture de sécurité, les dangers de la route, les pompiers, la police, les produits dangereux...).

- **Être sensible à l'imagination et à la création**

Votre enfant sera amené à découvrir et manipuler des matières plastiques diverses afin de développer sa créativité (peinture, sable, colle, plumes, argile, pâte à sel, pâte à modeler, végétaux, coquillages, paillettes, papier de soie, coton...)

Il s'agit de développer et sensibiliser le regard, le geste, la voix et l'écoute (une dizaine de chansons et comptines sont abordées tous les mois)

- **Agir et s'exprimer avec son corps pour développer la motricité**

Votre enfant sera amené à réaliser des actions élémentaires telles que : *courir, sauter, marcher, se suspendre, ramper, escalader, glisser, ...* avec ou sans engins (*ballons, rubans, tunnel, cerceaux, sacs lestés, anneaux, échasses, bancs, balles géantes, ballons, quilles, vélos, trottinettes, tapis divers...*)

Il pourra utiliser des toboggans et des balançoires.

L'ensemble du matériel servant aux séances de motricité respecte les normes européennes de fabrication.

Bilan trimestriel

A chaque fin de période, il vous sera remis un **dossier** regroupant l'ensemble des **productions écrites** réalisées par votre enfant, accompagné d'un commentaire sur les activités réalisées pendant le trimestre et les progrès de votre enfant.

Vous y trouverez aussi la liste des albums abordés durant le trimestre.

LE PERISCOLAIRE

De 3 à 7 ans

Votre enfant est inscrit en périscolaire. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.

La section périscolaire peut accueillir 21 enfants âgés de 3 ans à 7 ans (Petite, Moyenne, Grande Section, CP et CE1).

Les enfants sont répartis en plusieurs groupes et dispose d'une salle.

Les enfants sont accueillis par 2 animateurs diplômés dans l'animation du tout-petit.

OBJECTIS

- **Proposer des activités ludiques de détente hors temps scolaire**

SA RENTREE

A fournir :

Nous vous demandons de bien vouloir fournir du **linge de rechange marqués aux nom et prénom** de l'enfant qui restera dans son cartable habituel.

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCEUIL

Les transferts de l'école au jardin d'enfants doivent être organisés par les parents : nounou, transporteur, famille.... Le goûter est fourni par le jardin d'enfants.

Après l'école

L'accueil s'effectue pendant les périodes scolaires.

Il comprend :

- ❖ Les mercredis après-midi : l'accueil s'effectue de 10h30 à 17h30 et le repas est servi à 11h15. Le déjeuner et le goûter de l'après-midi est inclus dans le forfait.

Les mercredis pédagogiques

L'accueil se fait en matinée, de 6h15 à 17h30. Un goûter est servi en matinée et le repas est servi à 11h15.

Les vacances scolaires

L'accueil s'effectue de 6h30 à 17h30 du lundi au vendredi pendant les semaines de vacances scolaires. Les goûters du matin et de l'après-midi ainsi que les repas sont inclus. Des semaines à thèmes sont mise en place chaque vacance.

SA JOURNEE

L'accueil

L'accueil des enfants en périscolaire s'effectue :

- à partir de 6h15 chaque matin, du lundi au vendredi en période de vacances scolaires
- à partir de 10h45 le mercredi

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant

Dîtes « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce ».

Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

Le repas

Un **déjeuner complet** est servi à 11h15. Une nourriture diversifiée et adaptée est proposée aux enfants. Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Services d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires. Les repas établis sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'accueillant est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge. L'accueillant favorise l'autonomie de l'enfant.

Mais le repas est aussi un moment essentiel de la socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue. Les enfants apprennent à dire merci, s'il vous plait, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit.

Concernant les **enfants allergiques ou intolérants** à certains aliments : vous devez prévoir un **substitut de repas** fourni dans des boîtes hermétiques en vente à l'accueil.

Le repos

Pendant les mercredis après-midi et les journées de vacances scolaires, une sieste est proposée aux enfants à partir de 12h00.

Les lits couchettes sont individuels. Nous fournissons et entretenons le combi drap.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. L'endormissement est individualisé.

Seuls les membres de l'équipe assurent le coucher et le lever des enfants. Les enfants ne sont jamais seuls, même pendant les siestes.

Les règles de vie

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie commune. Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent ses **limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elles peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontrée par l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

Le départ

L'enfant peut être récupéré à tout moment. **La section périscolaire ferme ses portes à 17h30.** Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants, les éléments importants sont transmis aux parents. **Les parents doivent impérativement informer un des accueillants du départ de l'enfant.**

Tenue vestimentaire

Nous vous demandons de vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Nous vous demandons également de fournir du **linge de rechange** (une tenue complète adaptée à la saison et marquée aux **NOM + PRENOM de l'enfant**) qui restera dans son cartable.

Choisissez des vêtements appropriés pour le protéger contre les méfaits du soleil. Les tissus non transparents offrent une protection naturelle contre le soleil.

Le port d'un chapeau à large rebord est obligatoire quand l'enfant se rend dans la cour extérieure, même si nous évitons de sortir les enfants entre midi et 15h. Aussi, nous vous demandons de fournir un couvre-chef marqué aux NOM et PRENOM de votre enfant.

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA **PERTE**, DU **VOL** OU DE L'**ÉCHANGE** DE
LINGE NON MARQUÉ.

Le port de bijoux (collier, bracelets, boucle d'oreilles) est fortement **interdit**. Ils représentent un risque pour l'enfant et pour ses camarades qui peuvent avaler ces petits objets ou se les faire arracher.

Afin de vivre dans des conditions d'hygiène optimales et de profiter de l'ensemble de ses sensations tactiles, les **enfants et les parents se déchaussent à l'entrée des salles**.

Les parents et enfants avec chaussures doivent respecter le cheminement balisé de l'entrée à leur salle de vie.

L'AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIES

La section des périscolaires EPO DE NATIRA offre à votre enfant, un espace équipé et aménagé pour un confort et une sécurité optimum.

- ❖ 1 salle de vie : Elle offre un grand espace agréable et coloré.

La salle comprend de nombreux coins-jeux tels que le coin poupée, la table multi-activités, la cuisine, la voiture, la ferme, le garage, le marché, le coin déguisement..., les chants et danses, les tables d'activités manuelles, le chevalet de peinture, le coin bibliothèque, le coin repas. L'ensemble du mobilier est neuf, adapté à la taille des enfants et aux normes de sécurité en vigueur.

Les jeux symboliques adaptés aux enfants pour favoriser l'échange, le jeu libre, le partage, l'imagination et le langage.

Le coin bibliothèque offre un espace confortable et douillet pour découvrir le plaisir de lire. La bibliothèque dispose également d'un coin écoute, où l'enfant peut développer son imaginaire à travers l'écoute d'une histoire ou d'un conte au casque sans déranger les copains qui « bouquinent ».

- ❖ 1 espace sanitaire : Cet espace, conçu pour assurer un maximum de sécurité, d'hygiène et d'intimité aux enfants, comprend :
 - des toilettes adaptées à la taille des enfants, avec du papier toilette à disposition.
 - un bac à auge avec savon et essuie main individuel permettant aux enfants de se laver les mains après leur passage aux toilettes, avant et après chaque repas ou collation.
 - une douche en cas de petit « accident »

Les espaces extérieurs

La cour extérieure des plus grands est entièrement clôturée et séparée de la cour des plus jeunes.

Cet espace de 206m² dispose de jeux d'extérieurs, de toboggans, de tricycles, de jouets...Le sol est entièrement recouvert d'une gomme amortissante talonnée (lisse) et colorée. Ainsi votre enfant minimise les conséquences de ses chutes. Ce revêtement perméable sèche rapidement par temps humide et l'eau n'y stagne pas. Dans cet espace auront lieu les séances de motricité et la récréation.

Les espaces goûter : Ils offrent un lieu agréable, protégé par des toiles tendues imperméables où les enfants prennent quotidiennement leur goûter.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Pendant les semaines de vacances scolaires, des activités s'organisent autour de thèmes différents (ex : la cuisine, la sculpture, le sport, le cirque, le jardinage...).

Emploi du temps à titre indicatif (pendant les vacances scolaires)

6h30 à 8 h	Accueil individualisé des enfants Jeux libres
8h à 8h30	Motricité : Jeux de balles, parcours de gym, jeux collectifs, rondes et jeux chantés...
8h30 à 8h45	Chants, comptines, jeux de doigts et danses
8h45 à 9h00	Goûter
9h00 à 9h45	Jeux libres dans la cour
9h45 à 10h	Chants, comptines, jeux de doigts et danses
10h à 10h45	Activités manuelles
10h45 à 11h15	Lecture d'albums et d'histoires
11h15 à 11h45	Déjeuner
À partir de 11h45	Installation pour la sieste Lecture d'histoire Endormissement
À partir de 13h30	Réveil échelonné
	Jeux calmes
14h	Activités manuelles
15h00	Goûter
15h15 à 16h	Motricité : jeux collectifs
15h30 à 17h30	Jeux libres dans la cour

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensables au développement biologique et psychomoteur du jeune enfant.

En effet, la déclaration des droits de l'enfant stipule que : « chaque enfant a le droit au repos et aux loisirs ». Il s'agit de le laisser grandir et découvrir le monde à son propre rythme, sans contrainte de temps, ni de rendement.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu, elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement.**

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée, coin garage...) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Les enfants accueillis en périscolaire sont répartis en 2 groupes.

La répartition s'effectuera sur deux critères : l'âge et la maturité de l'enfant.